

CORRIGÉ  
GÉNÉRALE - MÉTROPOLE 2022  
**SPÉ. HGGSP**

SUJET CORRIGÉ DU 11 MAI

### **Sujet de dissertation 1**

## **La conquête de l'espace de 1957 à nos jours : rivalités et coopérations**

Le sujet porte sur la conquête de l'espace de 1957 à nos jours. Une accroche sur les nouveaux espaces de conquête était donc la plus évidente : en citant les mers et les océans, ainsi que l'espace, cela permettait de se rapprocher du sujet qui ne concernait que l'espace. Dès les années 1950, la conquête spatiale est le lieu d'une rivalité géopolitique et économique entre les États-Unis et l'URSS. Dans un contexte de guerre froide, les deux puissances se lancent dans une « course à l'espace » pour affirmer leur domination technologique et symbolique. Aujourd'hui les rivalités géopolitiques dans l'espace perdurent, opposant principalement la Chine et les États-Unis, mais elles ont aussi laissé la place à des formes importantes de coopérations et ont vu l'arrivée de nouveaux acteurs privés.

### **I. L'espace durant la guerre froide : un lieu de rivalité ?**

#### **A) La course à l'espace, un enjeu important de la guerre froide**

Pendant la guerre froide, l'espace est au cœur d'enjeux militaires (missiles de portée intercontinentale, satellite de surveillance de l'ennemi), mais aussi civils (mise au point de lanceurs destinés à

envoyer des satellites comme Spoutnik, et des hommes dans l'espace comme Gagarine). L'espace est aussi un outil de soft power par une bataille d'image entre les deux Grands, chacun cherchant à prouver la supériorité de son modèle idéologique (1<sup>er</sup> homme sur la Lune en 1969).

## **B) L'encadrement de la conquête spatiale malgré la guerre froide**

Malgré la guerre froide, la conquête de l'espace est encadrée. Ainsi, en 1967 a été signé le traité de l'espace, qui prévoit la non-militarisation de la Lune et des corps célestes, ainsi que l'interdiction de la mise sur orbite d'armes nucléaires. De nouveaux acteurs étatiques entrent également en scène.

## **C) De nouveaux acteurs étatiques**

Pendant cette rivalité, de nouveaux acteurs font leur apparition, à commencer par la France : fusée Diamant, Astérix (1<sup>er</sup> satellite français). Le programme Ariane est lancé en 1973 par le CNES, afin de donner les moyens à la France de mettre en orbite ses satellites sans dépendre des autres puissances spatiales. Ce projet avait été précédé d'un échec avec la fusée Europa. Aujourd'hui il témoigne de la possibilité de coopération entre les États européens.

## **II. L'espace depuis 1989 : un lieu de coopération ?**

### **A) L'ISS : symbole de la coopération scientifique internationale**

On partira des premiers projets de stations spatiales :

- Skylab
- Mir

Or, à la fin des années 1980, les États-Unis proposent à leurs alliés (Europe, Canada, Japon) de coopérer à l'élaboration d'une station spatiale internationale (ISS). Le lancement inaugural, en 1998, met en orbite un module russe auquel s'arriment progressivement les autres modules. L'ISS est opérationnelle dès 2010 et associe 16 pays et 5 agences spatiales dont la NASA (États-Unis), et l'ESA (Europe).

## **B) La Chine, un nouvel acteur devenu le principal rival**

Les discours de Xi Jinping font de la conquête de l'espace un des piliers du « rêve chinois ». Ce programme est marqué par de grands succès : 1<sup>re</sup> sortie extravéhiculaire en 2008, lancement de la 1<sup>re</sup> station spatiale chinoise Tiangong 1 en 2011, alunissage de l'engin Change' 4 sur la face cachée de la lune en 2019. En 2021, la Chine lance sa première sonde sur Mars. La Chine assemble aussi et seule une nouvelle station spatiale, Tianhe, dont la mise en service est prévue pour 2024 et va concurrencer l'ISS. Le pays nourrit même le projet ambitieux de lancer une mission sur Mars.

## **C) L'espace aujourd'hui : un terrain de rivalité entre sociétés privées ?**

Depuis le début des années 2000, les États-Unis incitent ainsi les entreprises à investir dans le domaine spatial, source de profits potentiels (matières premières, séjours touristiques). L'objectif, c'est que ces acteurs privés se substituent aux États pour financer l'exploration spatiale. En 2015, les États-Unis ont adopté le Space Act, texte de loi soutenant le développement du New Space : développement de Space X d'Elon Musk. Les États-Unis ont aussi fait part de leur volonté de cesser de financer l'ISS à partir de 2025, dans une logique de privatisation progressive de la station spatiale internationale. Une telle démarche remet en cause la coopération interétatique.

## Conclusion

Dès l'origine, la conquête spatiale constitue le théâtre de l'affrontement des plus grandes puissances. Aujourd'hui, les puissances établies dominent l'espace : les États-Unis demeurent la grande puissance spatiale et la Russie est la seule puissance capable d'acheminer les astronautes vers la Station spatiale internationale, grâce aux modules Soyouz. L'U.E. possède un lanceur de satellites réputé (Ariane) et témoigne d'une coopération européenne tout comme l'ISS, fruit d'une coopération internationale. Mais c'est la Chine qui est à l'origine des derniers grands projets. Qu'en sera-t-il de la coopération à l'heure de la guerre en Ukraine et de la rivalité en FTN ?

## Sujet de dissertation 2

### Les États-Unis et l'environnement à différentes échelles

Le sujet porte sur les relations entre les É.-U. et l'environnement à différentes échelles. Une accroche peut être constituée par le documentaire de Davis Guggenheim, Une vérité qui dérange (2006), où Al Gore, ancien vice-président de Bill Clinton (1993-2001), présente le réchauffement climatique et met en cause le modèle de développement de la société américaine. Al Gore a reçu le prix Nobel de la paix l'année suivante. Cette accroche permet d'évoquer le rapport singulier des États-Uniens à la question environnementale, qui s'est avéré source de contradictions, entre désir d'accaparer et de maîtriser la nature, et volonté de la préserver. Cette ambiguïté est renforcée par les tensions entre l'administration centrale et certains États fédérés, voire certaines grandes métropoles ou ONG, qui s'opposent régulièrement sur la question environnementale. Enfin, l'influence américaine joue aussi un rôle à l'international pour ce qui est de la relation des États à l'environnement.

La problématique est donc la suivante : pourquoi le rapport des EU avec l'environnement est-il ambigu et ce à toutes les échelles (nationale, infranationale et supranationale) ?

Un plan en deux parties pouvait ainsi apparaître comme efficace.

#### I. L'environnement aux États-Unis : un rapport ambigu à l'échelle nationale

##### A) Un rapport spécifique forgé dès les origines

- une nature à dominer : importantes opérations de déforestation et

d'assèchement des marais afin de maîtriser les contraintes de la *wilderness*.

- des ressources à exploiter : l'immensité du territoire garantit des ressources infinies (conception religieuse puritaine qui voit en l'Amérique comme un paradis terrestre).

- une vision idéalisée : des intellectuels séduits par la *wilderness* célèbrent la nature, au sens de « nature sauvage », comme Henry D. Thoreau qui exalte la nature comme une œuvre divine à préserver.

Fin du XIXe, le débat qui oppose John Muir et Gifford Pinchot annonce deux conceptions antagonistes de l'environnementalisme contemporain, préservationniste et conservationniste.

## **B) Un environnement à la fois exploité et protégé, source de tensions**

Le modèle économique des EU est fondé sur une exploitation illimitée des ressources. De plus, la société de consommation transforme et dégrade l'environnement (l'exemple de l'exploitation du gaz de schiste le montre encore récemment).

Dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'État fédéral met en place une politique de protection de la nature (création des parcs nationaux en 1872, Service des forêts en 1905). Au XX<sup>e</sup>, les catastrophes environnementales sont à l'origine d'une évolution aux États-Unis, entraînant une prise de conscience publique et forçant des politiques fédérales nouvelles.

### **I. Les États-Unis et l'environnement à l'international**

#### **A) La place des É.-U. dans la gouvernance mondiale :**

L'engagement des États-Unis dans la gouvernance climatique mondiale est marqué par une suspicion à l'égard des institutions multilatérales, par des décisions contradictoires, à l'instar du refus de

signer des accords ou du même du retrait de certains accords (Kyoto, COP21). Depuis l'élection de Donald Trump s'ajoute un « climatoscepticisme » à l'égard notamment des experts scientifiques du GIEC, qui s'étend jusqu'à l'État fédéral.

## B) Le rôle des autres acteurs à l'échelle internationale

- Les FTN et les lobbys
- Les ONG
- Les citoyens

### Conclusion

Plusieurs penseurs américains proposent un changement de modèle économique pour faire face au danger à venir. Parmi eux, Jérémy Rifkin envisage une troisième révolution industrielle pour réaliser la transition énergétique nécessaire à la lutte contre le réchauffement climatique. L'opinion publique étasunienne est de plus en plus sensible à ces enjeux ; le Green New Deal s'est aussi invité dans la campagne électorale de 2020. Mais qu'en sera-t-il si les partisans du climatoscepticisme reviennent au pouvoir ?

### Analyse de documents

Le thème de l'analyse de document, c'est la guerre sous ses différentes formes. Il était ainsi possible de citer l'historien et théoricien militaire israélien Martin van Creveld, qui publia l'ouvrage *The Transformation of war*. Sa thèse est la suivante : les « guerres d'aujourd'hui » ne sont pas les mêmes qu'hier : les guerres conventionnelles (c'est-à-dire entre États) cèdent la place à de nouvelles formes de conflits. C'est exactement ce que montrent les deux documents proposés à l'étude, qu'il convenait de présenter dans l'introduction et de contextualiser : guerres napoléoniennes et conflits au Moyen-Orient. La problématique était alors : comment évoluent les formes de conflit depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle ?

## I. La guerre relevant du modèle de Clausewitz

Le premier document permet d'évoquer, à travers les guerres menées par Napoléon, les guerres interétatiques, mais aussi une évolution certaine bien analysée par Clausewitz. Tout l'intérêt de cette partie est de s'appuyer sur les détails du document et d'en montrer certaines limites : les guerres opposent effectivement des troupes régulières, mais on connaît aussi l'implication des civils dont les villages sont pris pour cible. D'où le glissement : la guerre échappe lentement au politique pour devenir le fait de chef de guerre (évolution du XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup>) ; elle trouvera son terme durant la Seconde Guerre mondiale.

## II. La guerre asymétrique et les nouvelles formes de guerre

À partir de cette date, de nouvelles formes de guerre voient le jour : guerres asymétriques, guerres hybrides. Le second document permet d'évoquer ces évolutions notamment par le terrorisme déployé, le fait

que ce ne sont pas deux armées régulières qui s'opposent. Mais là encore des limites étaient à évoquer, comme le fait que la volonté d'établir un califat dans la région amenait à un retour vers un conflit traditionnel.

Au fil de ces deux parties, il convenait de relever les formes de conflit mises en évidence dans les deux documents, mais aussi de mentionner les autres formes qui existaient en même temps et qui n'étaient pourtant pas présentées dans les documents (aspect critique).

## Conclusion

Avant 1945, la classification des conflits était relativement aisée : il s'agissait de conflits interétatiques pour l'essentiel, mettant face à face des armées régulières. Or, depuis la fin de la guerre froide, si les conflits sont moins nombreux, ils sont de plus en plus complexes. Cette complexité et l'essor de guerres de natures nouvelles, hybrides, donnent l'impression que le monde est devenu instable, alors qu'il y a moins de guerres. Pourtant, la guerre actuelle en Ukraine amène à se demander comment la guerre va évoluer demain.